



La formation d'instructeur de voile dériveur



Vous trouverez dans ce document toutes les informations relatives à la formation d'instructeur voile dériveur. Pour toute question, ou pour envoyer vos documents, n'hésitez pas à écrire à formation@voile.qc.ca ou à nous appeler au +1-514-252-3097 ou sans frais au 1-866-VOILEQC

| | |
|--|-----------|
| RÉUNIR SES PRÉALABLES | 3 |
| LES PREMIERS SOINS | 3 |
| LA CARTE DE CONDUCTEUR D'EMBARCATION DE PLAISANCE (CCEP) | 3 |
| L'ATTESTATION D'EXPÉRIENCE DE CONDUITE DE L'EMBARCATION DE L'INSTRUCTEUR DE VOILE | 4 |
| LA SÉCURITÉ NAUTIQUE | 4 |
| LE RAPPORT DE POLICE (EPIC) | 4 |
| LE NIVEAU VOILECAN | 5 |
| LA FORMATION | 6 |
| LE STAGE FONDAMENTAL | 6 |
| LE STAGE PRATIQUE | 6 |
| D'INSTRUCTEUR FORMÉ À INSTRUCTEUR CERTIFIÉ | 7 |
| CALENDRIER ET TARIFS 2019 | 8 |
| HORAIRE DES STAGES | 9 |
| MODULES ET AUTRES FORMATIONS | 10 |
| LE MODULE OPTIMIST | 10 |
| LE MODULE PLANCHE À VOILE | 10 |
| LE MODULE SPI ET TRAPÈZE | 10 |
| LA REPRISE DE STAGE PRATIQUE | 10 |
| RE-CERTIFICATION | 10 |
| PÉRIODE DE VALIDITÉ DES CERTIFICATIONS | 11 |
| BOURSE DE FORMATION | 12 |
| PARÉ À VOUS INSCRIRE ? | 13 |

Fédération de Voile du Québec
4545, Pierre-de Coubertin
Montréal (Qc), H1V 0B2
Tel : 514-252-3097
formation@voile.qc.ca

Réunir ses préalables

Tout candidat doit avoir ses préalables à jour afin de participer à un stage pratique ou une évaluation. Chaque candidat doit faire parvenir une copie de ses préalables à la FVQ sous forme de fichier (taille maximale : 500ko, nom du fichier : nom_prenom_type-de-prealable).

L'âge minimal pour suivre la formation est 16 ans. Il est conseillé d'étaler sa formation sur deux ans (année 1 : Fondamental, sécurité nautique et stage de perfectionnement; année 2 : stage pratique et module supplémentaire) même s'il est possible de la faire en une seule année.

Comment obtenir mes préalables ?

Les premiers soins

À partir de l'année 2018, il est demandé d'avoir réussi une formation en Premiers soins Général et RCR. Il s'agit d'une formation de 14 à 16 heures. L'organisme délivrant le cours doit être reconnu nationalement (la Croix Rouge, Ambulance Saint-Jean, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, etc.). Si vous avez un doute, contactez-nous pour savoir si le programme est reconnu. La FVQ offre deux cours de secourisme général auxquels vous pouvez vous inscrire lors de votre inscription pour la formation d'instructeur (voir tarifs et dates dans la section [Calendrier et prix](#)).

Vous avez passé vos premiers soins d'urgence en 2017? Vous n'avez pas à suivre la formation de premiers

soins – général tant que votre formation n'a pas expiré.

La Carte de Conducteur d'Embarcation de Plaisance (CCEP)

De nombreux organismes proposent de passer votre CCEP. Vous avez la possibilité, avec le programme Départ-Éclair, de suivre la formation avec des moniteurs accrédités par la FVQ dans les écoles homologuées.

Parmi les organismes permettant d'obtenir votre CCEP en ligne, nous sommes heureux de vous faire bénéficier d'un tarif privilégié avec notre partenaire Cartebateau.com. Pour en bénéficier, rendez-vous sur notre [page dédiée à la CCEP](#) et suivez le lien.

L'attestation d'expérience de conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile

Nous encourageons les personnes intéressées à devenir instructeurs à rejoindre les programmes d'apprentis dans leur école de voile et, après avoir passé leur CCEP, à s'entraîner à la conduite du bateau à moteur. Leur instructeur chef leur délivrera alors une Attestation d'expérience en conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile.

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'acquérir cette expérience en conduite, il est demandé de suivre le cours proposé par la FVQ. Ce cours d'une demi-journée avec nos formateurs vous permettra d'obtenir l'attestation.

La sécurité nautique

Il s'agit d'un cours de conduite d'une embarcation à moteur permettant d'apprendre les techniques de sécurité (homme à la mer, remorquage, redresser un bateau,

etc.), que tout instructeur doit maîtriser. Le cours se déroule dans une école de voile et dure une journée. En partie en salle et en partie sur l'eau, ce cours obligatoire permet de se familiariser avec la conduite et d'enseigner dans des conditions sécuritaires. À noter qu'il est indispensable d'avoir votre CCEP pour y participer. Vous pouvez vous inscrire à ce cours lorsque vous remplissez le formulaire d'inscription. Ce cours est ouvert à tous les participants âgés d'au moins 14 ans et ayant une attestation d'expérience de conduite.

Le rapport de police (EPIC)

A partir de 2019, Voile Canada demande à tout instructeur de 18 ans et plus de présenter une Vérification accrue des renseignements de la police (EPIC).

Afin de faciliter l'obtention de ce document, Voile Canada offre la possibilité pour 25\$ d'en faire la demande en ligne avec [Sterling Talent Solutions](#).

Le niveau VoileCAN

Le futur instructeur de voile doit bien sûr avoir des compétences, des habiletés, et une expérience considérable en voile. Il doit donc être titulaire d'un niveau VoileCAN pour suivre sa formation. Ce niveau dépend de la formation que le candidat souhaite suivre :

| | |
|---|--------------------------------------|
| Vous êtes inscrit pour un stage d'instructeur : | Vous devez avoir une certification : |
| VoileCAN 1-2 | VoileCAN 4 |
| VoileCAN 3-4 | VoileCAN 5 |
| VoileCAN 5-6 | VoileCAN 6 |

La FVQ offre un stage de perfectionnement avec un coach de

compétition au mois de mai sur une fin de semaine pour tout candidat :

- qui pense avoir le niveau en voile mais ne possède pas sa certification;
- qui ressent le besoin de renforcer ses compétences;
- qui souhaite profiter de deux jours de navigation et de perfectionnement avec de futurs instructeurs à un tarif très accessible.

À noter que si votre niveau sur l'eau ou vos connaissances (matelotage, règles de course, techniques et tactique, etc.) en voile sont jugées insuffisantes par le formateur lors du stage pratique, il ne sera pas en mesure de valider votre formation.

La formation

Âge minimum pour commencer la formation : 16 ans

Le Stage Fondamental

La formation d'instructeur commence avec le cours fondamental. Il s'agit d'un cours théorique suivi en salle à la fin de l'hiver ou au début du printemps. Du vendredi soir au dimanche soir, ce cours permet aux candidats d'acquérir les ressources nécessaires en matière de pédagogie et d'enseignement, de prise de décisions éthiques, de mise en place d'un environnement sécuritaire, etc. Spécialement conçu pour l'enseignement de la voile, c'est durant ce cours que les candidats apprennent les rudiments de l'enseignement permettant de planifier une séance. Le cours Fondamental est une étape nécessaire permettant aux instructeurs de voile d'entrer dans le PNCE ([Programme national de Formation des Entraîneurs](#)).



Le Stage pratique

Durant 5 jours ou deux fins de semaine, entre les mois de mai et juin, le candidat apprend à planifier et enseigner sa séance sur l'eau, à maintenir un environnement sécuritaire, à gérer un groupe et à utiliser son embarcation efficacement. Mêlant cours théoriques, préparation de séance, réflexion collective, navigation, réalisation de séances sur l'eau, le stage pratique donne au candidat les moyens et les ressources pour enseigner la voile. Au terme de ce stage, le candidat acquiert le statut *formé* s'il réussit son évaluation de fin de stage. En cas d'échec, le candidat reste *en formation*. Il pourra s'inscrire pour une *reprise de stage*.

A noter que pour suivre un stage d'instructeur **VoileCAN 3-4** ou **VoileCAN 5-6**, il est nécessaire d'avoir préalablement réussi un stage d'instructeur VoileCan 1-2. Un cv sera en outre demandé afin de s'inscrire à ces formations.

D'instructeur formé à instructeur certifié

Une fois le stage pratique réussi, et après avoir suivi des modules en ligne suivant les indications de son formateur, le nouvel instructeur a plusieurs tâches devant lui.

La première est de régler sa cotisation annuelle à Voile Canada, [en se connectant à son compte](#). Il est obligatoire d'être à jour de cotisation pour enseigner en tant qu'instructeur Voile Québec – Voile Canada et afin de bénéficier de l'assurance (pour les détails relatifs à l'assurance : [Skippers'plan - Voile Canada](#)).

Une fois le stage pratique réussi, l'instructeur dispose de deux années pour être évalué. Pour l'évaluation, un formateur vient assister à une séance dans l'école de voile du candidat, et observe la manière dont l'instructeur travaille.

Si l'instructeur satisfait tous les critères, il obtient le statut d'instructeur certifié. L'évaluation peut avoir lieu soit dans l'été qui suit le stage pratique, soit l'été suivant.

Un dépassement de ce délai obligera à suivre de nouveau un stage pratique.

Le statut d'instructeur certifié est valide pour trois années à compter de la date du stage pratique.

Il est essentiel que l'instructeur formé ou certifié conserve ses préalables à jour afin de pouvoir être membre de Voile Canada. Il est donc nécessaire de vérifier, avant chaque début de saison, l'état de son dossier Voile Canada : [login Voile Canada](#).

Pour vous inscrire pour une évaluation, remplissez le formulaire, et nous vous contacterons afin de choisir une date à laquelle le formateur viendra vous évaluer dans votre école de voile.



Calendrier et tarifs 2019

Vous trouverez le calendrier des formations sur notre site.

Sur demande, nous pouvons ouvrir de nouvelles formations dans d'autres écoles de voile en fonction du nombre de candidats. Pour cela, merci de demander à vos gestionnaires d'école de voile de nous contacter.

Il est à noter que les horaires des formations sont sujets à modification. En cas de manque de participants, une formation pourra être reportée ou annulée.

Horaire des stages

Stage de fin de semaine (stage fondamental et stage pratique) :

Vendredi 18h – 21h

Samedi 8h – 20h

Dimanche 8h – 20h

Stage de cinq jours (stage pratique) :

Lundi au vendredi : 08h – 20h

Sécurité nautique :

Journée entière (08h–19h)

Re-certification en sécurité nautique :

Demi-journée (durée : 4 à 5 heures)

Module Planche à voile :

2 jours pleins (08h – 20h)

Module spi et trapèze :

1 journée (08h – 18h)

Stage de perfectionnement:

2 jours pleins (08h – 20h)

Module Optimiste :

1 Journée et demie (samedi 08h-18h;
dimanche 08h – 13h)

Attestation d'expérience de conduite de l'embarcation de l'instructeur de voile :

4h30 heures (8:00–12:30 ou 13:00–17:30)



Modules et autres formations

Le module Optimist

Il se déroule dans une école de voile, avec un formateur senior, sur une journée et demie. Tout instructeur formé ou certifié peut s'y inscrire. Les futurs instructeurs ont donc la possibilité de s'y inscrire à la suite de leur formation.

Pendant ce module, qui figurera dans les qualifications de l'instructeur, celui-ci découvre toute une boîte à outils dédiée à l'Optimist, comprenant des ressources pédagogiques, des exercices et conseils de planification, et inclut le travail approfondi des réglages de l'Optimist.

Le module Planche à voile

Se déroulant sur deux jours, ce module donne aux instructeurs les outils nécessaires pour adapter leur formation à l'enseignement de la planche à voile. Il est indispensable d'avoir un niveau avancé en planche pour y assister. Le module est ouvert à tout instructeur formé ou certifié.

Le module Spi et trapèze

Sur une journée, ce module permet de se qualifier pour enseigner le niveau VoilCAN Spi et trapèze.

La reprise de stage pratique

Il s'agit d'une formation de deux jours et demi permettant à un instructeur n'ayant pas réussi son évaluation de stage pratique de la tenter de nouveau.

Re-certification

Tout instructeur certifié doit renouveler sa certification au terme de la période de validité de trois ans. Il peut le faire en suivant une évaluation qui se déroule sur une demi-journée. Si l'instructeur n'a pas été à jour (cotisation et préalables) ou s'il n'a pas enseigné régulièrement durant ses trois années de certification, il ne pourra pas suivre une simple évaluation et il devra s'inscrire à une re-certification. Celle-ci se déroule sur deux jours avec la présence continue du formateur.

Période de validité des certifications

Instructeur VoileCAN formé: deux années à partir de la date du stage pratique:

- Avant la fin de la période de deux ans, suivre une évaluation.
- Au-delà de cette période, il faudra reprendre un stage pratique en entier.

Instructeur VoileCAN certifié: 3 années à partir de la date du stage pratique jusqu'au 31 décembre de la troisième année :

- Avant la fin de la troisième année, suivre une nouvelle évaluation pour avoir le statut re-certifié;
- Au-delà de la période de 3 ans ou si l'instructeur n'a pas été actif et à jour de cotisation Voile Canada, suivre une re-certification ou reprise.

La re-certification: 3 ans à partir de la date de la certification.

Prenons l'exemple de James, qui a toujours été à jour de cotisation Voile Canada:

- 26 juin 2013: Stage pratique réussi, Statut Instructeur formé valide jusqu'au 26 juin 2015;
- 18 juillet 2014: Évaluation réussi, statut Certifié valide jusqu'au 31 décembre 2016;
- 6 juillet 2016: Évaluation réussie, statut re-certifié valide jusqu'au 31 décembre 2019.

À Chaque automne, la FVQ organise un **congrès** à l'occasion duquel les participants peuvent assister à de nombreux ateliers et conférences sur la voile et son enseignement. Assister au congrès permet aux instructeurs certifié de prolonger leur certification d'une année supplémentaire.

Bourse de formation

La Fédération de Voile du Québec offre 2 bourses d'une valeur de 550\$ chacune. Ces bourses visent à apporter un soutien à des candidats pour qui les frais de la formation représentent un obstacle financier majeur.

Ces bourses seront déduites des frais de formation des candidats lauréats. Si le candidat a déjà réglé sa formation, le montant de la bourse lui sera versé directement. La valeur de la bourse ne peut en aucun cas excéder les frais de formations des candidats.

Critères d'admissibilité

- Être résident du Québec;
- Avoir candidaté pour travailler durant l'été en cours dans une école de voile;
- Avoir une certification VoileCAN 4 ou supérieure (ou avoir une certification VoileCAN 3 et être inscrit au stage de perfectionnement).

Dossier d'application

Contenu du dossier :

- Lettre de motivation : *pourquoi devenir instructeur de voile?*
- CV marin reprenant vos activités nautiques passées et présentes;
- Lettre d'embauche d'une école de voile ou accusé de réception de la candidature comme instructeur pour l'été de l'année en cours;
- Tout document démontrant une situation financière fragile;
- Référence : le nom et les contacts d'une personne (instructeur, bénévole ou membre de l'école de voile, enseignant de sport...) ayant accepté de vous soutenir pour votre candidature.

**Ces documents sont à télécharger sur le [formulaire d'application en ligne](#).
Merci de les rassembler en un seul document pdf (taille < 5Mo). Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.**

Critères d'attribution : besoins financiers du candidat, expérience en voile, implication dans des activités liées à la voile.

Les applications doivent être déposées au plus tard le 5 mars 2019 en remplissant le [formulaire en ligne sur notre site](#).

Pour toute aide ou question, ne pas hésiter à nous écrire à formation@voile.qc.ca

Paré à vous inscrire ?

Cliquez sur l'image pour accéder au formulaire, ou rendez-vous sur le site de Voile Québec



Fédération de Voile du Québec
4545, Pierre-de Coubertin
Montréal (Qc), H1V 0B2
Tel : 514-252-3097
formation@voile.qc.ca